

## Conditions générales de l'attribution d'une bourse en Soins Infirmiers

### Bénéficiaire

Tout(e) candidat(e) souhaitant poursuivre des études supérieures en Soins infirmiers.

### Conditions d'acceptation

- Conditions requises pour l'admission à l'USEK.
- Acceptation du dossier par la Direction du CHU Notre Dame Des Secours.
- Trouver une personne solvable qui s'engage à se porter garant, si l'étudiant se trouve dans l'incapacité de faire face à ses obligations.

### Conditions de couverture

- Couverture complète pour le premier trimestre.
- En fonction du résultat obtenu par le candidat au premier trimestre, la couverture des frais sera décidée suivant l'échelle suivant :

Résultat	Couverture
Egale ou supérieure à 80/100	100%
Entre 70/100 et 79/100	75%
Inférieure à 70/100	0%

N.B : l'étudiant sera tenu à rembourser sa participation dans les délais déterminés par l'USEK.

### Frais exclus

- Les frais d'inscription réduit spécialement aux bénéficiaires de cette bourse, de 1500\$ à 150\$.
- La participation de l'étudiant aux frais d'étude lorsque sa note finale est inférieure à 80/100 selon l'échelle susmentionnée.
- Tous les frais personnels ou additionnels non prévus par cette bourse. (parking, bibliothèque,...)

### Conditions d'arrêt de la bourse

- Si, l'étudiant décide d'arrêter ses études avant le terme, il sera contraint de restituer la totalité de la somme dont il a bénéficié.

### Conditions post-diplôme

Après l'obtention de son diplôme, le bénéficiaire de cette bourse s'engage à exercer son métier d'infirmier(e) à temps plein pour une durée minimale de cinq ans, et contre un salaire mensuel conforme aux règlements intérieurs du CHU Notre Dame Des Secours et des lois en vigueur.